

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT  
Unité procédures et réglementation

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Mana du **lundi 27 août 2018 au mercredi 26 septembre 2018 inclus**, soit 31 jours, à une enquête publique dans le cadre de la demande du permis de construire n° **PC9733061720026** déposé par la SAS PARC SOLAIRE DE MANA, représentée par Voltalia Guyane, sur le projet de construction d'un parc solaire au lieu dit «Organabo » RN 1, carrefour de Mana, parcelle n° 52, section AZ sise sur la commune de Mana 97360,

La SAS PARC SOLAIRE DE MANA est représentée par M. Sébastien CLERC, et en Guyane elle est représentée par M. Thomas Boutigny, chef de projets Voltalia Guyane. Le siège social de la société se situe au 1897 route de Montjoly, 97354 Rémire-Montjoly -Téléphone :0594 30 47 12 ou 0694 41 38 30 [t.boutigny@voltalia.com](mailto:t.boutigny@voltalia.com)

Le service instructeur pour le permis de construire est la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) cellule urbanisme au 0594 39 80 81 – [aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)

M. Laurent BALMELLE, ingénieur conseil indépendant, dirigeant d'entreprise, résidant à Cayenne, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de la Guyane. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

### Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public-enquêtes publiques 2018).
- **sur support papier**, à la mairie de Mana - Direction des Services Techniques – 1 Place Yves Patient – 97 360 Mana - standard : 05 94 34 82 68 – [info.contact@mairie-mana.fr](mailto:info.contact@mairie-mana.fr) ou M. Gustave MARCEILLON, directeur des Services Techniques : ligne directe : 0594 34 44 14 - courriel : [gustave.marceillon@mairie-mana.fr](mailto:gustave.marceillon@mairie-mana.fr)
- **sur support papier** à la DEAL Guyane située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex – PSDD – unité procédures et réglementation (UPR) :0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 sur rendez-vous.

**Le public pourra formuler ses observations par courrier (voir adresses ci-dessus) ou par courriel :** à la mairie de Mana : [info.contact@mairie-mana.fr](mailto:info.contact@mairie-mana.fr) ou au commissaire enquêteur [laurent.balmelle@wanadoo.fr](mailto:laurent.balmelle@wanadoo.fr) ou à la DEAL [pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)

Seules les observations formulées pendant la durée de l'enquête publique seront annexées au registre d'enquête publique disponible en mairie.

**Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions par dépôt :** sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) – (information du public – enquêtes publiques 2018) **à la mairie de Mana** directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, **à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés. Horaires de la mairie de Mana pour le mois d'août : du lundi au vendredi de 7h30 à 14h00**

**Pour le mois de septembre 2018 :** Lundi, mercredi, vendredi : de 07h30 à 13h30 - Mardi, jeudi : de 07h30 à 13h30 et de 15h00 à 17h30

### Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Mana le matin de 9h à 12h 00.

- **vendredi 31 août 2018 - lundi 3 septembre, vendredi 14 septembre, mercredi 19 septembre et mercredi 26 septembre 2018**

A l'issue de l'enquête publique le préfet se prononcera sur la demande de permis de construire sollicitée par la SAS PARC SOLAIRE DE MANA. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la DEAL (PSDD/UPR) et à la mairie de Mana où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

P. Le Préfet  
La chef du service  
Pilotage Stratégie du Développement Durable



Isabelle GERGON